

Compte rendu de la séance du 19 Juin 2025

à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PLU, Maire, suite à la convocation transmise dans les délais prescrits pour une séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Juin 2025

Étaient présents : PLU Jean-Claude – DOUAY Claude – LEFRANC Marie-Noëlle –BEGHIN Olivier – CARON Nathalie – CAT Bruno – DEGARDIN Barbara –PAIX Olivier – PONCHART Magalie.

Absent excusé : TORCHY Arnaud ayant donné pouvoir à CAT Bruno.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Remarques et approbation sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.
3. Signature du registre des délibérations.
4. Convention entre la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) et ses communes membres portant sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt visant à la massification de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire communautaire.
Présentation du dispositif par M. Guillaume DEBETTE ingénieur à la CUA chargé des ENR. Avis du conseil municipal.
5. Réflexion sur une éventuelle augmentation du tarif de location de l'Espace Boiryen et modalités de mise à disposition des locaux et du matériel (tables, chaises) éventuellement disponibles hors location de la salle.
6. Réflexion sur une augmentation tarifaire des repas cantine par API Restauration.
7. Attribution des subventions 2025 aux associations.
8. Questions diverses.

1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marie-Noëlle LEFRANC se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

2 – REMARQUES ET APPROBATION SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque, approbation du compte-rendu.

3 – SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

4 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS (CUA) ET SES COMMUNES MEMBRES PORTANT SUR L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT VISANT À LA MASSIFICATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF PAR M. GUILLAUME DEBETTE INGÉNIEUR À LA CUA CHARGÉ DES ENERGIES RENOUVELABLES. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Présentation par M. Debette,

Convention entre la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) et ses communes membres portant sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt visant à la massification de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire communautaire

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) a décidé de développer de manière importante la production d'Energie Renouvelable (ENR) sur son territoire afin de couvrir :

- 37% de ses besoins à l'horizon 2030 (consommation de 690 GWh/an d'énergie renouvelable)
- 78% de ses besoins à l'horizon 2050 (consommation de 1123 GWh/an d'énergie renouvelable)

Afin d'accélérer la production d'ENR sur son territoire et de respecter les objectifs du PCAET précités, la Communauté Urbaine d'Arras a souhaité participer à une société de projets multi-énergies ayant pour finalité de développer les énergies renouvelables sur son patrimoine public ainsi que sur celui des communes membres.

La CUA sera actionnaire de cette société, avec les communes et les habitants du territoire qui le souhaitent, au même titre que les sociétés spécialisées dans la production et la commercialisation d'énergie renouvelable. Cette approche permettra de faire porter, par cette société de projet, des investissements dans la production d'énergie renouvelable, tels que l'installation de panneaux photovoltaïques au sol, en ombrières de parking ou sur toiture.

Cette approche permettra ainsi de répondre là où les collectivités ne pourront pas ou ne souhaiteront pas investir. Elle leur offrira par ailleurs la possibilité de devenir actionnaire de la société de projets et, à ce titre, de bénéficier de retombées financières.

Afin de désigner la structure qui aura en charge de créer cette société de projet, la CUA a décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). L'opérateur qui sera désigné par la CUA, à l'issue de cet AMI, aura en charge de créer la société de projet qui développera puis exploitera les unités de production d'énergie photovoltaïque sur les parcelles (terrains, toitures) identifiées dans le cahier des charges de l'AMI.

S'agissant de notre commune, les surfaces identifiées comme potentiellement utilisables par cet opérateur pour la production d'énergie photovoltaïque sont les suivantes :

Type de surface	N° parcelle	Nom du site	Adresse	Surface PV potentielle (m ²)
Toiture de Bâtiment	B481	Espace boiryens	19 bis rue de l'église	440
Toiture de Bâtiment	B64	Mairie	7 rue de Bucquoy	130
Toiture de Bâtiment	B412	Cantine garderie médiathèque	19 rue de l'église	70
Foncier Public	ZB129/ZB130/ZB131	Le Sentier d'Hendecourt	Rue de Bucquoy	2 500

Ces parcelles seraient dès lors mises à disposition de l'opérateur qui sera sélectionné à l'issue de la procédure d'AMI lancée par la CUA, dans les conditions à convenir ultérieurement entre notre commune et la société de projet.

L'opération globale concerne au total quarante-six communes membres de la CUA, outre la Communauté Urbaine elle-même. Aussi, dans un souci de mutualisation et d'efficacité, une action unique et coordonnée est nécessaire.

Il est donc proposé de confier à la CUA, par voie de convention, un mandat pour agir au nom de notre commune afin d'engager les procédures visant à désigner l'opérateur qui se verra attribuer la charge de la réalisation de ces installations, dans les conditions prévues dans la convention ci-annexée.

Cette convention n'emporte pas de transfert de compétences, mais uniquement mandat pour mettre en œuvre les procédures susvisées. La mise à disposition des biens à l'issue de la procédure fera l'objet d'actes distincts entre notre commune et la société de projets multi-énergies créée à l'issue de la procédure d'AMI.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir.

- **AUTORISER** la signature, par le Maire ou l'élu délégué, de la convention ci-annexée, permettant à la Communauté urbaine d'Arras de mettre en œuvre les procédures en vue de la massification de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire.

Valider à l'unanimité

5 – RÉFLEXION SUR UNE ÉVENTUELLE AUGMENTATION DU TARIF DE LOCATION DE L'ESPACE BOIRYSIEN ET MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX ET DU MÉTIERIEL (TABLES, CHAISES) ÉVENTUELLEMENT DISPONIBLES HORS LOCATION DE LA SALLE.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre sur les nouveaux tarifs de location de l'Espace Boiryen. Cette décision ne concerne pas les tarifs aux associations Boiryennes ni les tarifs de location de vaisselle qui resteront inchangés.

Tarifs extérieurs uniquement les 2 salles 1 700 €

Tarifs Boiryen 1^{ère} location 2 salles : 320 € - petite salle 170 €
2^{ème} location 2 salles : 640 € - petite salle 340 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables pour les nouveaux contrats signés à compter du 20 juin 2025.

Tarif location table : 2 €
chaise : 0.50 €

Salle du Centre Vie et Santé : 50 € pour deuil.

Toutes ces propositions sont validées à l'unanimité.

6 – RÉFLEXION SUR UNE AUGMENTATION TARIFAIRES DES REPAS CANTINE PAR API RESTAURATION.

Les tarifs ont été augmentés en septembre 2024 passant de 3.75 € à 4.00 €.

Chaque année notre prestataire la société API Restauration augmente ses tarifs de quelques centimes au 1^{er} septembre.

Pour cette année, les tarifs d'API passeront de 2.83 € à 2.95 €.

Après discussion, le conseil, décide à l'unanimité, d'appliquer une hausse du repas de 0,25 € (tarif porté de 4 € à 4.25 € le repas) à compter du 1^{er} septembre 2025.

7 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Après un tour de table, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer ces subventions aux associations pour l'année 2025.

Bénéficiaires	Montants 2025
AGYL	300 €
Promotion Jeunesse	1 800 €
À tout chœur	300 €
Judo club	1 200 €
AJArtois	1 200 €
Les P'tits Sucres d'Orge	350 €
Boiry Festivités	5 500 €
Anciens combattants	0 €
Paroisse	300 €
Association Miss Sucre	200 €
Ensemble pour Paul	500 €
Jeunes sapeurs-pompiers	300 €
CCAS	0 €

Pour information, le budget du CCAS est excédentaire et ses membres n'ont pas désiré de subvention.

8-QUESTIONS DIVERSES.

TEREOS : une réunion pour le démantèlement des tuyaux aura lieu le 29 juillet. Les travaux devraient avoir lieu en août 2025.

Il subsiste toujours des odeurs dans la salle d'attente du centre vie et santé qui ont donné lieu à une déclaration de sinistre. Un expert a été désigné par notre assurance et interviendra le jeudi 3 juillet pour trouver une solution à ce problème...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.